

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-009

L'an deux mille vingt quatre  
Le vingt février  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 14 février 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Angélique LENOBLE M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, Mme Marie-Cécile PASQUIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE, Mme Aurélie ROCHE.

**Excusés :** M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Pierre BETEND, M. Mickaël JOLIVET-BALON.

### **Objet de la délibération : SYANE / GAEC LES POCHEs : décompte définitif des travaux.**

Mme Sheila MICHEL expose,

Le GAEC LES POCHEs souhaitant faire l'étude et la réalisation de travaux de pose d'une installation photovoltaïque en site isolé, le Syane a assuré le financement de l'opération et appelle auprès de la commune sa participation soit 28 909.63 €. La commune procèdera au recouvrement du coût de l'étude et des travaux auprès des propriétaires qui ont pris l'engagement écrit de régler cette somme.

Il est proposé au conseil municipal après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le plan de financement annexé ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **Délibération votée à l'unanimité.**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme le 22 février 2024.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Christiane PERILLAT-CHARLAZ

